

Service sanitaire

Suite au rapport du Pr Loïc VAILLANT

CEFIEC PACAC JUIN 2018

1

Top départ (normalement...)

Septembre 2018

CEFIEC PACAC JUIN 2018

2

Cadre règlementaire

- Décret n° 2018-472 du 12 Juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Arrêté du 12 Juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants de santé

CEFIEC PACAC JUIN 2018

3

Réunion du 15 Mai à Luynes




Marseille, le 17 avril 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du lancement conjoint par Mesdames Agnès Buryn, ministre des solidarités et de la santé et Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du « service sanitaire, formations en santé au service de la prévention », est mis en place un comité stratégique régional en charge du pilotage du dispositif.

Ce dispositif sera déployé à grande échelle à la rentrée de septembre 2018 notamment pour les filières des étudiants infirmiers, médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, odontologie et maëutique puis aux autres formations à la rentrée de septembre 2019.

Nous souhaiterions vous associer à ce comité qui se tiendra le :

Mardi 15 mai 2018 de 10h30 à 12h30
Collège Sophie Germain - 90 rue Pierre Barteletti Luynes
13080 AIX EN PROVENCE

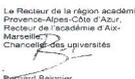
Le Professeur Loïc Vaillant, auteur du rapport sur le service sanitaire, le présentera au comité stratégique. La date a été fixée en fonction des disponibilités de celui-ci, nous vous remercions donc de votre compréhension et de votre implication dans ce projet novateur.

Par ailleurs, afin de mener des travaux préparatoires, l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite créer un comité opérationnel régional, auquel vos équipes pourraient participer. A cet égard, nous vous remercions de bien vouloir désigner les personnes pouvant représenter votre institution dans ce groupe de travail **avant le 30 avril**, par retour de mail : ars_paca-dsrs@ars.paca.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Recteur de l'Académie
 de Nice
 Chancelier des universités

 Emmanuel Ethis

Le Recteur de la région académique
 Provence-Alpes-Côte d'Azur,
 Recteur de l'Académie d'Aix-
 Marseille
 Chancelier des universités

 Bernard Baignier

Le Directeur de l'ARS PACA

 Claude D'Harcourt

Agence régionale de santé
 Provence-Alpes-Côte
 d'Azur (ARS PACA)
 132, boulevard de Paris
 CS 20009
 13221 Marseille Cedex 03
 Tél:04 13 39 80 30
 Fax : 04 13 39 80 40
<http://www.ars.paca.solid.fr>
 @ars_paca
 Chef de service pour les affaires
 régionales
 Tel : 0676544465
ce@ars-paca-marseille.fr
 Réseau d'Aix-Marseille
 Place Lasserre
 13021 Aix en Provence

4

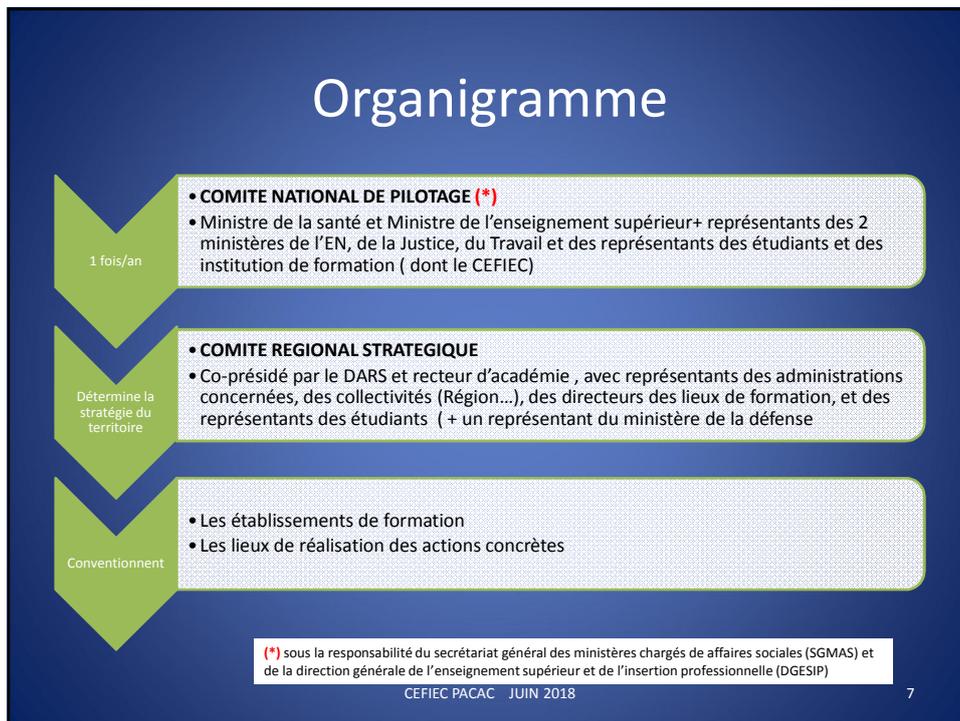
Communiqué de presse

- Agnès BUZIN et Frédérique VIDAL le 15 Juin .

Priorité prévention : le service sanitaire pour les étudiants en santé entrera en vigueur dès la rentrée 2018

Le service sanitaire :

Diffuser, partout sur le territoire, et notamment à destination des publics en situation de précarité, des actions de prévention conduites par des étudiants en santé => **un objectif sanitaire et un objectif pédagogique**



Co-Présidence du COMITE STRATEGIQUE PACA

<p>Le Recteur de l'académie de Nice, Chancelier des universités</p>  <p>Emmanuel Ethis</p>	<p>Le Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités</p>  <p>Bernard Beignier</p>	<p>Le Directeur de l'ARS PACA</p>  <p>Claude D'Harcourt</p>
---	---	--

CEFIEC PACAC JUIN 2018 8

Le service sanitaire :

- promeut la santé dans tous les milieux et tout au long de la vie
- contribue à la réduction des inégalités sociales
- favorise la formation des futurs professionnels de santé en prévention primaire

CEFIEC PACAC JUIN 2018

9

Le service sanitaire comprend:

- Préparation des actions + acquisition de connaissances et de compétences
- Réalisation des actions encadrées
- Evaluation auprès des publics concernés et dans la formation...

CEFIEC PACAC JUIN 2018

10

Thèmes *priviliés*(*) du service sanitaire

- alimentation,
- activité physique,
- addictions,
- santé sexuelle,

(*) mais non exclusifs

Les lieux *d'action concrète* du service sanitaire

- Ecole primaire, secondaire, supérieur, lieu de formation militaire
- Etablissements de santé et médico sociaux... EHPAD...Maison de santé...
- Associations
- Entreprises
- Administrations
- Organismes ministère de la défense
- Lieux de prise en charge judiciaire ou de privation de liberté

...=> **Stage de type 4... Mais ne
validera pas la totalité d'un stage de *Soins individuels ou
collectifs sur des lieux de vie***

A l'issue du service sanitaire l'étudiant doit :

- Savoir mettre en œuvre un projet de prévention
- Avoir des connaissances en matière de communication
- Connaitre les déterminants de santé publique, organisation du système, politique de santé...
- Savoir identifier les lieux susceptibles d'accueillir des actions

Le service sanitaire est applicable aux étudiants en santé rentrée universitaire 2018 en première année. Mais pour les IDE l'action concrète a lieu en deuxième année (rentrée 2018)

Programmation :

*« ...la formation théorique à la prévention et à la préparation de l'action sera intégrée à l'UE 1.2 S2 ou S3 « santé publique et économie de la santé » et à l'UE 4.6 S3 « soins éducatifs et préventifs », l'action concrète est intégrée aux périodes de **stage de la famille des situations 4** « Soins Individuels ou Collectifs sur des Lieux de Vie »*

Annexe 1 Unités d'enseignements Arrêté du 12 Juin 2018.

Programmation

- UE 1.2 S2 => CM : 20h + TD: 15h + TP : 15h
- Ou**
- UE 1.2 S3 => CM:20h + TD:20h + TP: 35h **ET**
- UE 4.6 S3 => CM:4h + TD:21h +TP:25h

« 6 semaines à temps plein, sans nécessité de continuité, dont la moitié est consacrée à l'action concrète »

Le stage par exemple pourra avoir lieu sur S3 et S4, il sera possible de faire des demi-journées

Validation:

5 ECTS minimum les UE + 3 Semaines du

« stage »(fixé par responsable des formations) :

- Respect des clauses de la **convention** (Annexe II de l'arrêté voir modèle)
- Respect RI
- Fiche d'évaluation de la qualité de l'action complétée par le référent de proximité qui encadre
- Une attestation de validation est remise à l'étudiant.

La convention

- Signée entre le responsable de la structure d'accueil (lieu de l'action concrète) et le responsable de l'établissement d'inscription de l'étudiant
- Un exemplaire de la convention signée par les 2 partenaires est notifié à chaque étudiant, qui en prend connaissance et la signe préalablement à l'action qu'il va réaliser.

(Des mesures spécifiques concernant dans ce domaine des structures d'accueil militaires...)

Financement :

- Mise en place service sanitaire => travail conjoint entre Région et Etat pour déterminer la répartition des financements
- Aucune charge ne doit porter sur les étudiants: *Art. D. 4071-6. – Les étudiants en santé perçoivent, pour la réalisation du service sanitaire, l'indemnité de frais de transport ou bénéficient de la prise en charge des frais de transport, dans les conditions et modalités prévues par les dispositions réglementaires relatives à l'accomplissement des stages durant leur formation.*
- Coûts chiffrables à ce jour : estimation 6,75 millions d'euros (Enveloppe MERRI (mission recherche ou innovation) ou FIR (fonds d'intervention régional)

C'est en construction...

Un cadrage national et régional va se mettre en place peu à peu :

- Tout en tenant compte de l'existant
- Avec souplesse
- En s'appuyant sur les orientations déjà mises en place tant au niveau des ARS (PRS feuille de route) – des contrats locaux de santé –des plans santé au travail –dans les parcours éducatifs au niveau l'Education Nationale

Autres points

- Désigner un formateur référent du service sanitaire,
- Des formations de formateurs dans ce domaine seront à construire
- L'impact global du service sanitaire sera l'objet d'étude par des experts chercheurs...
- Des outils seront mis à disposition des pédagogues: MOOC(*), QUIZZ...(*) Un MOOC .(Massive Open Online Course) est une formation en ligne, accessible à tous et gratuite souvent composée de cours, quiz et exercices-
- Interprofessionnalité : un objectif, pas une obligation pour 2018

AUTRES POINTS...



- Santé Publique France : partenaire pour les contenus théoriques: <https://www.santepubliquefrance.fr/>
- Un site d'info propre au service sanitaire (commun à toutes les filières) va être proposé sur le site. <http://www.etudiant.gouv.fr/> . Sur ce site il existera 2 niveaux d'évaluation à compléter (Un par l'étudiant et un par l'établissement de formation)

Des questions ? Des projets ?

- La qualité des formations des EI afin de les légitimer dans ces actions et ne pas de « rejet » / des idées de formations?
- Un groupe d'échange et d'analyse de pratiques sous l'égide du CEFIEC (?) afin de suivre la mise en œuvre du Service en 2018-2019 ?

Pour en savoir plus:

- Sur le site du CEFIEC voir dossier sur la mise en œuvre du service sanitaire
- INFO CEFIEC n°40